



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 20 JUIN 2022

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Nicole CHEVALIER

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, M. Bertrand PETIT, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, M. François LEMAIRE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Denise BOCQUILLET, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Marine LE PEN, Mme Cécile YOSBERGUE.

Absent(s) : Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Michel DAGBERT.

**PROPOSITIONS DE CRÉATIONS ET DE TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS ET
DE MODIFICATIONS DE VACATIONS**

(N°2022-258)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et, notamment, ses articles L.313-1 et suivants ;

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu le Décret n°88-145 en date du 15/02/1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n°85-643 en date du 26/06/1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et, notamment, ses articles 38 à 48 ;

Vu la délibération n°2022-115 du Conseil départemental en date du 28/03/2022 « Propositions de créations et de transformations d'emplois et de créations de vacations » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 6^{ème} commission « Finances et service public départemental » rendu lors de sa réunion du 31/05/2022 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1

D'approuver les propositions de créations et de transformations d'emplois, et de modifications de vacations reprises à l'article 2 de la présente délibération.

Article 2 :

1) CREATION D'EMPLOIS

POLE SOLIDARITES

Renforcement de l'effectif médical de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Pas-de-Calais – création d'emplois de médecins consultants et de médecins de PMI

La PMI est un acteur important de santé publique en prévention primaire et secondaire dans les secteurs de la périnatalité, de la petite enfance et la planification familiale.

A ce titre, elle organise, notamment, des consultations et des actions de prévention médico-sociale en faveur des enfants de moins de six ans ainsi que des activités de planification et d'éducation familiales.

Le nombre de consultations médicales à organiser est défini par l'article R2112-6 du code de la santé publique qui dispose : « (...) le service doit, soit directement, soit par voie de convention, organiser chaque semaine pour les enfants de moins de six ans une demi-journée de consultation pour 200 enfants nés vivants au cours de l'année civile précédente, de parents résidant dans le département. »

De plus, la stratégie de « prévention et de protection de l'enfance » prévoit de développer les consultations infantiles de 0 à 6 ans et qu'à horizon 2022, au niveau national, au moins 20 % des enfants bénéficient de consultations infantiles en PMI correspondant à des examens de santé obligatoire du jeune enfant, en particulier pour les enfants jusqu'à deux ans.

Au-delà de ces objectifs et de son rôle de prévention, la PMI doit prendre en compte de nouvelles activités en lien avec la protection de l'enfance, dans un contexte de besoins croissants en santé des enfants confiés.

La prise en compte de la santé des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE) est fondamentale et nécessite un temps médical important. Ainsi, des consultations pour les enfants 0-3 ans confiés à l'ASE chez une assistante familiale sont en cours de mise en place dans les territoires à partir d'un calendrier de consultations défini (consultation

initiale, consultations vaccination/évaluation du développement, consultation de fin de prise en charge par l'ASE...).

Ces consultations sont réalisées par les médecins de PMI et viennent ainsi s'ajouter aux missions de PMI précédemment évoquées (nombreuses concertations, mobilisation sur des situations problématiques : sortie d'hospitalisation d'enfants confiés à l'ASE...).

Les actions réalisées par la PMI interviennent dans un contexte d'indicateurs de santé dégradés dans notre département, qui en renforce l'intérêt. Le territoire se distingue en effet par un contexte sanitaire défavorable, notamment pour les deux principaux facteurs de risque : le tabac et l'alcool, facteurs ayant un impact tout au long de la vie à la fois au niveau sanitaire voire social pour l'alcool. La région des Hauts-de-France est l'une des régions où les prévalences du tabagisme et de la consommation d'alcool quotidienne sont les plus importantes en France avec, respectivement, 30,5% et 11,5% des 18-75 ans consommateurs quotidiens (baromètre santé publique France 2017). Chez l'homme, la surmortalité liée au tabagisme est supérieure à 25% dans le département du Pas-de-Calais par rapport à la France et chez la femme, cette surmortalité est supérieure à 15% pour le Calaisis et Lens-Hénin (période 2006-2013 - Diagnostic territorialisé de santé de la région des Hauts-de-France, observatoire régional sanitaire et social de Picardie, 2017). La surmortalité liée à l'alcool est supérieure à 45% par rapport à la France pour les deux sexes. L'enquête nationale périnatale 2016 montrait un pourcentage élevé de femmes consommant du tabac au 3ème trimestre de la grossesse dans les Hauts-de-France comparativement au territoire national (23,1% versus 16,2%).

En parallèle, le département du Pas-de-Calais est en position défavorable en ce qui concerne la démographie en médecins libéraux généralistes : la variation du nombre de médecins généralistes en activité régulière est de -14,7% sur la période 2010-2020 et la densité de médecins généralistes dans le département est en deçà de la médiane nationale en 2020 (atlas de la démographie médicale en France au 1er janvier 2020).

La situation médicale du Service départemental de PMI du Pas-de-Calais, comme pour d'autres départements, doit désormais être considérée comme critique, avec un risque de réduction de l'offre de soins de prévention au public.

En effet, de 2010 à 2021, le nombre d'ETP de médecins titulaires a diminué de 38% suite principalement à des départs en retraite non compensés par l'arrivée de nouveaux médecins.

De plus, sur les 9 médecins chefs de service territorial de PMI ou adjoints actuellement en poste, en fonction des départs à la retraite, d'ici 5 ans il ne pourrait en rester que 4. Deux postes de médecins chefs de service territorial de PMI sont actuellement vacants sur les territoires de Lens-Liévin et de Hénin-Carvin, malgré les efforts déployés pour recruter, y compris en mobilisant un cabinet de recrutement spécialisé.

Pour le centre de planification et d'éducation familiale (CPEF), 6 départs de médecins vacataires sont prévus en 2022. Le poste de médecin chef de mission planification éducation familiale et directeur du CPEF est également vacant actuellement.

Par ailleurs, le recours actuel à la vacation demeure une solution insuffisante, en raison principalement du caractère ponctuel de la présence des médecins vacataires : impossibilité de mobiliser les vacataires sur des réunions d'équipes ou des tâches internes au service de PMI ni sur le développement de projets de santé publique, risque de rupture de l'engagement à tout moment par le vacataire ...

Aussi, il est proposé de créer des emplois permanents de médecins territoriaux, sur des fonctions de médecin consultant et de PMI. La création de ces emplois s'organise selon les modalités suivantes :

DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

Service départemental de protection maternelle et infantile

- 2 emplois à temps complet de médecin consultant, pour les antennes territoriales de planification ou d'éducation familiale. Le premier de ces emplois aura son activité répartie sur les antennes des territoires d'Hénin-Carvin, de Lens-Liévin, de l'Arrageois et de l'Artois. Le second aura son activité répartie sur les antennes des territoires du Boulonnais, du Calaisis et de l'Audomarois.

Les grades correspondant à ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des médecins territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de médecin consultant.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'Etat de docteur en médecine (ou équivalent) et une expérience dans le domaine requis (spécialisé en médecine générale ou en gynécologie). Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des médecins territoriaux.

- 3 emplois à temps non complet de médecin de PMI afin de réaliser les consultations médicales des enfants âgés de 0 à 3 ans confiés à une assistante familiale.

Les grades correspondant à ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des médecins territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de médecin de PMI.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'Etat de docteur en médecine (ou équivalent) et une expérience dans le domaine requis (spécialisé en médecine générale ou en pédiatrie ou en gynécologie). Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des médecins territoriaux.

MAISONS DU DEPARTEMENT SOLIDARITE

- 9 emplois à temps non complet de médecin de PMI répartis dans les services territoriaux de PMI des maisons du Département solidarité. Ces médecins pourront également intervenir, si nécessaire, dans les antennes territoriales de planification ou d'éducation familiale.

Les grades correspondant à ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des médecins territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de médecin de PMI.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'Etat de docteur en médecine (ou équivalent) et une expérience dans le domaine requis (spécialisé en médecine générale ou en pédiatrie ou en gynécologie). Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des médecins territoriaux.

II) TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS AYANT UNE INCIDENCE FINANCIERE

A) LIÉES A L'ORGANISATION DES SERVICES

POLE SOLIDARITES

DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET DE LA SANTE

Service des dynamiques territoriales et stratégies

Mission stratégies autonomie

- 1 assistant socio-éducatif en 1 attaché

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de mission autonomie.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2 du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Service de l'aide sociale

Section établissement terre

- 1 adjoint administratif en 1 rédacteur

MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE DU BOULONNAIS

Secteur aide sociale à l'enfance

- 1 adjoint administratif en 1 rédacteur

MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE DE LENS LIEVIN

Site d'Avion

- 1 adjoint administratif en 1 rédacteur

MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE DU TERNOIS

Site de Saint Pol sur Ternoise

Service enfance famille du Ternois

Equipe territoriale de prévention du Montreuillois et du Ternois

- 1 assistant socio-éducatif en 1 cadre A de la filière sociale ou médico-sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux ou des puéricultrices territoriales. Les fonctions confiées sont celles de référent prévention.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'Etat correspondant et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux ou des puéricultrices territoriales.

POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

DIRECTION DE L'IMMOBILIER

Service innovation énergie

- 1 cadre A de la filière administrative ou technique en 1 cadre A de la filière technique

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des ingénieurs ou des ingénieurs en chef territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de service.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des ingénieurs ou des ingénieurs en chef territoriaux.

DIRECTION DE LA MOBILITE ET DU RESEAU ROUTIER

Service des grands projets routiers centre

Bureau des études centre

- 1 adjoint technique en 1 cadre C de la filière technique, adjoint technique ou agent de maîtrise

Service de l'exploitation et de la sécurité routière

Bureau de la sécurité routière et des équipements

- 1 adjoint technique en 1 cadre C de la filière technique, adjoint technique ou agent de maîtrise

MAISON DU DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE LENS-HENIN

Unité aménagement et animation territoriale

- 1 adjoint administratif en 1 rédacteur

Unité études et ressources

- 1 adjoint administratif en 1 rédacteur

POLE REUSSITES CITOYENNES

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

Direction adjointe de la lecture publique

Service territorial de la lecture publique – site de Lillers

- 1 bibliothécaire en 1 cadre A de la filière culturelle

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des bibliothécaires ou des conservateurs de bibliothèques territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de service.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des bibliothécaires ou des conservateurs de bibliothèques territoriaux.

B) LIÉES A LA REUSSITE D'UN CONCOURS

POLE RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT

- 1 adjoint administratif en 1 rédacteur

DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Service de la commande publique achats, études et services

Bureau marchés de fournitures courantes et prestations intellectuelles

- 1 adjoint administratif en 1 rédacteur

DIRECTION DES MOYENS GENERAUX

Service des achats et d'appui au pilotage

- 1 adjoint administratif en 1 rédacteur

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Direction adjointe gestion de proximité

Service ressources humaines du pôle solidarités

- 1 adjoint administratif en 1 rédacteur

POLE SOLIDARITES

SECRETARIAT GENERAL DU POLE SOLIDARITES

SECRETARIAT GENERAL ADJOINT

Mission du pilotage des ressources

- 1 adjoint administratif en 1 rédacteur

MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE DU BOULONNAIS

Service local inclusion sociale et logement

- 1 adjoint administratif en 1 rédacteur

Site de Saint Martin Boulogne

- 1 adjoint administratif en 1 rédacteur

MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE DE L'ARTOIS

Site de Bruay la Buisnière

Service local de protection maternelle et infantile

- 1 puéricultrice en 1 cadre de santé paramédical

POLE REUSSITES CITOYENNES

DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES COLLEGES

Service accompagnement des métiers

Bureau gestion et adaptation des effectifs

- 1 adjoint administratif en 1 rédacteur

C) LIÉES A LA PROMOTION INTERNE

- 5 rédacteurs en 5 attachés
- 1 technicien en 1 ingénieur
- 1 assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques en 1 conservateur de bibliothèques
- 6 adjoints administratifs en 6 rédacteurs
- 3 adjoints techniques ou adjoints techniques des établissements d'enseignement ou agents de maîtrise en 3 techniciens
- 1 adjoint du patrimoine en 1 assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques
- 30 adjoints techniques ou adjoints techniques des établissements d'enseignement en 30 agents de maîtrise

III) TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS GENERANT UN GAIN DE MASSE SALARIALE

A) LIÉES A L'ORGANISATION DES SERVICES

POLE SOLIDARITES

SECRETARIAT GENERAL DU POLE SOLIDARITES

SECRETARIAT GENERAL ADJOINT

Mission du pilotage des ressources

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE DE L'ARRAGEOIS

Secteur aide sociale à l'enfance

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE DE L'AUDOMAROIS

Maison de l'autonomie

Mission d'appui

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE DU CALAISIS

Site de Calais 1

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE DU MONTREUILLOIS

Site d'Etaples

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

DIRECTION DE LA MOBILITE ET DU RESEAU ROUTIER

Service des grands projets routiers centre

Bureau des études centre

- 1 agent de maîtrise en 1 cadre C de la filière technique, adjoint technique ou agent de maîtrise

Service de la maintenance et ressources du réseau routier

Bureau du matériel
Atelier Arras

- 1 technicien en 1 adjoint technique

Equipe de maintenance 2

- 1 technicien en 1 adjoint technique

Atelier Saint-Martin Boulogne

- 1 technicien en 1 adjoint technique

Bureau des activités en régie
Unité travaux groupe Nord

- 2 agents de maîtrise en 2 cadres C de la filière technique, adjoint technique ou agent de maîtrise

**MAISON DU DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT
TERRITORIAL DE L'ARRAGEOIS**

Unité routes et mobilités

CER de Vitry-en-Artois

- 1 agent de maîtrise en 1 cadre C de la filière technique, adjoint technique ou agent de maîtrise

CER d'Avesnes-le-Comte

- 1 agent de maîtrise en 1 cadre C de la filière technique, adjoint technique ou agent de maîtrise

CER de Monchy-au-Bois

- 1 agent de maîtrise en 1 cadre C de la filière technique, adjoint technique ou agent de maîtrise

**MAISON DU DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT
TERRITORIAL DE L'ARTOIS**

Unité routes et mobilités

CER d'Annezin

- 1 agent de maîtrise en 1 cadre C de la filière technique, adjoint technique ou agent de maîtrise

**MAISON DU DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT
TERRITORIAL DE L'AUDOMAROIS**

Unité routes et mobilités

CER de Lumbres

- 2 agents de maîtrise en 2 cadres C de la filière technique, adjoint technique ou agent de maîtrise

**MAISON DU DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT
TERRITORIAL DU BOULONNAIS**

Unité routes et mobilités

CER de Rinxent

- 1 agent de maîtrise en 1 cadre C de la filière technique, adjoint technique ou agent de maîtrise

**MAISON DU DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT
TERRITORIAL DU CALAISIS**

Unité routes et mobilités

CER d'Audruicq

- 1 agent de maîtrise en 1 cadre C de la filière technique, adjoint technique ou agent de maîtrise

CER de Guines

- 1 agent de maîtrise en 1 cadre C de la filière technique, adjoint technique ou agent de maîtrise

**MAISON DU DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT
TERRITORIAL DU MONTREUILLOIS-TERNOIS**

Unité études et ressources

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

Unité routes et mobilités

CER de Pernes-en-Artois

- 1 agent de maîtrise en 1 cadre C de la filière technique, adjoint technique ou agent de maîtrise

CER d'Auxi-le-Château

- 1 agent de maîtrise en 1 cadre C de la filière technique, adjoint technique ou agent de maîtrise

CER d'Heuchin

- 1 agent de maîtrise en 1 cadre C de la filière technique, adjoint technique ou agent de maîtrise

IV) TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS SANS INCIDENCE FINANCIERE

A) LIÉES A L'ORGANISATION DES SERVICES

POLE PARTENARIATS ET INGENIERIE

MISSION COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE

- 1 cadre A, administrateur ou attaché, en 1 attaché

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de mission.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

POLE SOLIDARITES

DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

Service départemental de protection maternelle et infantile

Mission prévention petite enfance

- 1 adjoint technique en 1 adjoint administratif

MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE DE L'ARTOIS

Service local allocation insertion

- 1 animateur insertion en 1 assistant socio-éducatif

MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE DU CALAISIS

Service local allocation insertion

- 1 cadre B en 1 assistant socio-éducatif

V) BESOINS NON PERMANENTS AYANT UNE INCIDENCE FINANCIERE

Recours à des vacances – avenant à la délibération du 28 mars 2022

Lors de la réunion du 28 mars 2022, l'assemblée départementale a délibéré pour recruter 8 vacataires maximum par mois pour la période du 25 juin 2022 au 27 novembre 2022 pour des fonctions de médiateur culturel au sein de la future exposition portée par la direction des affaires culturelles à la maison du port départemental d'Étaples et dans le cadre de sa programmation culturelle.

Une journée de formation des médiateurs est prévue le 24 juin préalablement à l'ouverture de l'exposition.

Il est donc approuvé de modifier la date de début des vacances, soit du 24 juin au 27 novembre 2022. Le reste de la délibération est inchangé : il est proposé de recruter 8 vacataires par mois pour un nombre d'heures maximales mensuelles par agent de 120 heures, pour exercer des fonctions de médiateur culturel et la rémunération des vacataires sera versée sur la base de 14,43 euros bruts de l'heure.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 76 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absents sans délégation de vote : 2 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais)

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 20 juin 2022

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources et Accompagnement
Direction des Ressources Humaines
Bureau Pilotage des effectifs, GPEC, SIRH, annuaire

RAPPORT N°17

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 20 JUIN 2022

PROPOSITIONS DE CRÉATIONS ET DE TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS ET DE MODIFICATIONS DE VACATIONS

Les propositions de créations et de transformations d'emplois et de modifications de vacations présentées aujourd'hui répondent à la nécessaire adaptation permanente des ressources, et donc de l'organisation de travail des services, pour une meilleure réponse aux usagers, et à l'optimisation de la gestion des emplois et des postes.

Ainsi, je vous propose :

I) CREATION D'EMPLOIS

POLE SOLIDARITES

Renforcement de l'effectif médical de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Pas-de-Calais – création d'emplois de médecins consultants et de médecins de PMI

La PMI est un acteur important de santé publique en prévention primaire et secondaire dans les secteurs de la périnatalité, de la petite enfance et la planification familiale.

A ce titre, elle organise, notamment, des consultations et des actions de prévention médico-sociale en faveur des enfants de moins de six ans ainsi que des activités de planification et d'éducation familiales.

Le nombre de consultations médicales à organiser est défini par l'article R2112-6 du code de la santé publique qui dispose : « (...) le service doit, soit directement, soit par voie de convention, organiser chaque semaine pour les enfants de moins de six ans une demi-journée de consultation pour 200 enfants nés vivants au cours de l'année civile précédente, de parents résidant dans le département. »

De plus, la stratégie de « prévention et de protection de l'enfance » prévoit de développer les consultations infantiles de 0 à 6 ans et qu'à horizon 2022, au niveau national, au moins 20 % des enfants bénéficient de consultations infantiles en PMI correspondant à des examens de santé obligatoire du jeune enfant, en particulier pour les enfants jusqu'à

deux ans.

Au-delà de ces objectifs et de son rôle de prévention, la PMI doit prendre en compte de nouvelles activités en lien avec la protection de l'enfance, dans un contexte de besoins croissants en santé des enfants confiés.

La prise en compte de la santé des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE) est fondamentale et nécessite un temps médical important. Ainsi, des consultations pour les enfants 0-3 ans confiés à l'ASE chez une assistante familiale sont en cours de mise en place dans les territoires à partir d'un calendrier de consultations défini (consultation initiale, consultations vaccination/évaluation du développement, consultation de fin de prise en charge par l'ASE...).

Ces consultations sont réalisées par les médecins de PMI et viennent ainsi s'ajouter aux missions de PMI précédemment évoquées (nombreuses concertations, mobilisation sur des situations problématiques : sortie d'hospitalisation d'enfants confiés à l'ASE...).

Les actions réalisées par la PMI interviennent dans un contexte d'indicateurs de santé dégradés dans notre département, qui en renforce l'intérêt. Le territoire se distingue en effet par un contexte sanitaire défavorable, notamment pour les deux principaux facteurs de risque : le tabac et l'alcool, facteurs ayant un impact tout au long de la vie à la fois au niveau sanitaire voire social pour l'alcool. La région des Hauts-de-France est l'une des régions où les prévalences du tabagisme et de la consommation d'alcool quotidienne sont les plus importantes en France avec, respectivement, 30,5% et 11,5% des 18-75 ans consommateurs quotidiens (baromètre santé publique France 2017). Chez l'homme, la surmortalité liée au tabagisme est supérieure à 25% dans le département du Pas-de-Calais par rapport à la France et chez la femme, cette surmortalité est supérieure à 15% pour le Calaisis et Lens-Hénin (période 2006-2013 - Diagnostic territorialisé de santé de la région des Hauts-de-France, observatoire régional sanitaire et social de Picardie, 2017). La surmortalité liée à l'alcool est supérieure à 45% par rapport à la France pour les deux sexes. L'enquête nationale périnatale 2016 montrait un pourcentage élevé de femmes consommant du tabac au 3ème trimestre de la grossesse dans les Hauts-de-France comparativement au territoire national (23,1% versus 16,2%).

En parallèle, le département du Pas-de-Calais est en position défavorable en ce qui concerne la démographie en médecins libéraux généralistes : la variation du nombre de médecins généralistes en activité régulière est de -14,7% sur la période 2010-2020 et la densité de médecins généralistes dans le département est en deçà de la médiane nationale en 2020 (atlas de la démographie médicale en France au 1er janvier 2020).

La situation médicale du Service départemental de PMI du Pas-de-Calais, comme pour d'autres départements, doit désormais être considérée comme critique, avec un risque de réduction de l'offre de soins de prévention au public.

En effet, de 2010 à 2021, le nombre d'ETP de médecins titulaires a diminué de 38% suite principalement à des départs en retraite non compensés par l'arrivée de nouveaux médecins.

De plus, sur les 9 médecins chefs de service territorial de PMI ou adjoints actuellement en poste, en fonction des départs à la retraite, d'ici 5 ans il ne pourrait en rester que 4. Deux postes de médecins chefs de service territorial de PMI sont actuellement vacants sur les territoires de Lens-Liévin et de Hénin-Carvin, malgré les efforts déployés pour recruter, y compris en mobilisant un cabinet de recrutement spécialisé.

Pour le centre de planification et d'éducation familiale (CPEF), 6 départs de médecins vacataires sont prévus en 2022. Le poste de médecin chef de mission planification éducation familiale et directeur du CPEF est également vacant actuellement.

Par ailleurs, le recours actuel à la vacation demeure une solution insuffisante, en raison principalement du caractère ponctuel de la présence des médecins vacataires : impossibilité de mobiliser les vacataires sur des réunions d'équipes ou des tâches internes au service de PMI ni sur le développement de projets de santé publique, risque de rupture de l'engagement à tout moment par le vacataire ...

Aussi, il est proposé de créer des emplois permanents de médecins territoriaux, sur des fonctions de médecin consultant et de PMI. La création de ces emplois s'organise selon les modalités suivantes :

DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

Service départemental de protection maternelle et infantile

- 2 emplois à temps complet de médecin consultant, pour les antennes territoriales de planification ou d'éducation familiale. Le premier de ces emplois aura son activité répartie sur les antennes des territoires d'Hénin-Carvin, de Lens-Liévin, de l'Arrageois et de l'Artois. Le second aura son activité répartie sur les antennes des territoires du Boulonnais, du Calaisis et de l'Audomarois.

Les grades correspondant à ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des médecins territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de médecin consultant.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'Etat de docteur en médecine (ou équivalent) et une expérience dans le domaine requis (spécialisé en médecine générale ou en gynécologie). Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des médecins territoriaux.

- 3 emplois à temps non complet de médecin de PMI afin de réaliser les consultations médicales des enfants âgés de 0 à 3 ans confiés à une assistante familiale.

Les grades correspondant à ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des médecins territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de médecin de PMI.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'Etat de docteur en médecine (ou équivalent) et une expérience dans le domaine requis (spécialisé en médecine générale ou en pédiatrie ou en gynécologie). Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des médecins territoriaux.

MAISONS DU DEPARTEMENT SOLIDARITE

- 9 emplois à temps non complet de médecin de PMI répartis dans les services territoriaux de PMI des maisons du Département solidarité. Ces médecins pourront également intervenir, si nécessaire, dans les antennes territoriales de planification ou d'éducation familiale.

Les grades correspondant à ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des médecins territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de médecin de PMI.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'Etat de docteur en médecine (ou équivalent) et une expérience dans le domaine requis (spécialisé en médecine générale ou en pédiatrie ou en gynécologie). Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des médecins territoriaux.

II) TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS AYANT UNE INCIDENCE FINANCIERE

A) LIÉES A L'ORGANISATION DES SERVICES

POLE SOLIDARITES

DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET DE LA SANTE

Service des dynamiques territoriales et stratégies

Mission stratégies autonomie

- 1 assistant socio-éducatif en 1 attaché

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de mission autonomie.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2 du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Service de l'aide sociale

Section établissement terre

- 1 adjoint administratif en 1 rédacteur

MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE DU BOULONNAIS

Secteur aide sociale à l'enfance

- 1 adjoint administratif en 1 rédacteur

MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE DE LENS LIEVIN

Site d'Avion

- 1 adjoint administratif en 1 rédacteur

MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE DU TERNOIS

Site de Saint Pol sur Ternoise

Service enfance famille du Ternois

Equipe territoriale de prévention du Montreuillois et du Ternois

- 1 assistant socio-éducatif en 1 cadre A de la filière sociale ou médico-sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux ou des puéricultrices territoriales. Les fonctions confiées sont celles de référent prévention.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'Etat correspondant et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux ou des puéricultrices territoriales.

POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

DIRECTION DE L'IMMOBILIER

Service innovation énergie

- 1 cadre A de la filière administrative ou technique en 1 cadre A de la filière technique

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des ingénieurs ou des ingénieurs en chef territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de service.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des ingénieurs ou des ingénieurs en chef territoriaux.

DIRECTION DE LA MOBILITE ET DU RESEAU ROUTIER

Service des grands projets routiers centre

Bureau des études centre

- 1 adjoint technique en 1 cadre C de la filière technique, adjoint technique ou agent de maîtrise

Service de l'exploitation et de la sécurité routière

Bureau de la sécurité routière et des équipements

- 1 adjoint technique en 1 cadre C de la filière technique, adjoint technique ou agent de maîtrise

MAISON DU DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE LENS-HENIN

Unité aménagement et animation territoriale

- 1 adjoint administratif en 1 rédacteur

Unité études et ressources

- 1 adjoint administratif en 1 rédacteur

POLE REUSSITES CITOYENNES

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

Direction adjointe de la lecture publique

Service territorial de la lecture publique – site de Lillers

- 1 bibliothécaire en 1 cadre A de la filière culturelle

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des bibliothécaires ou des conservateurs de bibliothèques territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de service.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des bibliothécaires ou des conservateurs de bibliothèques territoriaux.

B) LIÉES A LA REUSSITE D'UN CONCOURS

POLE RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT

- 1 adjoint administratif en 1 rédacteur

DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Service de la commande publique achats, études et services

Bureau marchés de fournitures courantes et prestations intellectuelles

- 1 adjoint administratif en 1 rédacteur

DIRECTION DES MOYENS GENERAUX

Service des achats et d'appui au pilotage

- 1 adjoint administratif en 1 rédacteur

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Direction adjointe gestion de proximité

Service ressources humaines du pôle solidarités

- 1 adjoint administratif en 1 rédacteur

POLE SOLIDARITES

SECRETARIAT GENERAL DU POLE SOLIDARITES

SECRETARIAT GENERAL ADJOINT

Mission du pilotage des ressources

- 1 adjoint administratif en 1 rédacteur

MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE DU BOULONNAIS

Service local inclusion sociale et logement

- 1 adjoint administratif en 1 rédacteur

Site de Saint Martin Boulogne

- 1 adjoint administratif en 1 rédacteur

MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE DE L'ARTOIS

Site de Bruay la Buisnière

Service local de protection maternelle et infantile

- 1 puéricultrice en 1 cadre de santé paramédical

POLE REUSSITES CITOYENNES

DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES COLLEGES

Service accompagnement des métiers

Bureau gestion et adaptation des effectifs

- 1 adjoint administratif en 1 rédacteur

C) LIÉES A LA PROMOTION INTERNE

- 5 rédacteurs en 5 attachés
- 1 technicien en 1 ingénieur
- 1 assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques en 1 conservateur de bibliothèques
- 6 adjoints administratifs en 6 rédacteurs
- 3 adjoints techniques ou adjoints techniques des établissements d'enseignement ou agents de maîtrise en 3 techniciens
- 1 adjoint du patrimoine en 1 assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques
- 30 adjoints techniques ou adjoints techniques des établissements d'enseignement en 30 agents de maîtrise

III) TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS GENERANT UN GAIN DE MASSE SALARIALE

A) LIÉES A L'ORGANISATION DES SERVICES

POLE SOLIDARITES

SECRETARIAT GENERAL DU POLE SOLIDARITES

SECRETARIAT GENERAL ADJOINT

Mission du pilotage des ressources

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE DE L'ARRAGEOIS

Secteur aide sociale à l'enfance

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE DE L'AUDOMAROIS

Maison de l'autonomie

Mission d'appui

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE DU CALAISIS

Site de Calais 1

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE DU MONTREUILLOIS

Site d'Etaples

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

DIRECTION DE LA MOBILITE ET DU RESEAU ROUTIER

Service des grands projets routiers centre

Bureau des études centre

- 1 agent de maîtrise en 1 cadre C de la filière technique, adjoint technique ou agent de maîtrise

Service de la maintenance et ressources du réseau routier

Bureau du matériel

Atelier Arras

- 1 technicien en 1 adjoint technique

Equipe de maintenance 2

- 1 technicien en 1 adjoint technique

Atelier Saint-Martin Boulogne

- 1 technicien en 1 adjoint technique

Bureau des activités en régie
Unité travaux groupe Nord

- 2 agents de maîtrise en 2 cadres C de la filière technique, adjoint technique ou agent de maîtrise

MAISON DU DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE L'ARRAGEOIS

Unité routes et mobilités

CER de Vitry-en-Artois

- 1 agent de maîtrise en 1 cadre C de la filière technique, adjoint technique ou agent de maîtrise

CER d'Avesnes-le-Comte

- 1 agent de maîtrise en 1 cadre C de la filière technique, adjoint technique ou agent de maîtrise

CER de Monchy-au-Bois

- 1 agent de maîtrise en 1 cadre C de la filière technique, adjoint technique ou agent de maîtrise

MAISON DU DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE L'ARTOIS

Unité routes et mobilités

CER d'Annezin

- 1 agent de maîtrise en 1 cadre C de la filière technique, adjoint technique ou agent de maîtrise

MAISON DU DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE L'AUDOMAROIS

Unité routes et mobilités

CER de Lumbres

- 2 agents de maîtrise en 2 cadres C de la filière technique, adjoint technique ou agent de maîtrise

MAISON DU DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DU BOULONNAIS

Unité routes et mobilités

CER de Rinxent

- 1 agent de maîtrise en 1 cadre C de la filière technique, adjoint technique ou agent de maîtrise

MAISON DU DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DU CALAISIS

Unité routes et mobilités

CER d'Audruicq

- 1 agent de maîtrise en 1 cadre C de la filière technique, adjoint technique ou agent de maîtrise

CER de Guines

- 1 agent de maîtrise en 1 cadre C de la filière technique, adjoint technique ou agent de maîtrise

MAISON DU DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DU MONTREUILLOIS-TERNOIS

Unité études et ressources

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

Unité routes et mobilités

CER de Pernes-en-Artois

- 1 agent de maîtrise en 1 cadre C de la filière technique, adjoint technique ou agent de maîtrise

CER d'Auxi-le-Château

- 1 agent de maîtrise en 1 cadre C de la filière technique, adjoint technique ou agent de maîtrise

CER d'Heuchin

- 1 agent de maîtrise en 1 cadre C de la filière technique, adjoint technique ou agent de maîtrise

IV) TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS SANS INCIDENCE FINANCIERE

A) LIÉES A L'ORGANISATION DES SERVICES

POLE PARTENARIATS ET INGENIERIE

MISSION COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE

- 1 cadre A, administrateur ou attaché, en 1 attaché

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de mission.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services

ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

POLE SOLIDARITES

DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

Service départemental de protection maternelle et infantile

Mission prévention petite enfance

- 1 adjoint technique en 1 adjoint administratif

MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE DE L'ARTOIS

Service local allocation insertion

- 1 animateur insertion en 1 assistant socio-éducatif

MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE DU CALAISIS

Service local allocation insertion

- 1 cadre B en 1 assistant socio-éducatif

V) BESOINS NON PERMANENTS AYANT UNE INCIDENCE FINANCIERE

Recours à des vacances – avenant à la délibération du 28 mars 2022

Lors de la réunion du 28 mars 2022, l'assemblée départementale a délibéré pour recruter 8 vacataires maximum par mois pour la période du 25 juin 2022 au 27 novembre 2022 pour des fonctions de médiateur culturel au sein de la future exposition portée par la direction des affaires culturelles à la maison du port départemental d'Étaples et dans le cadre de sa programmation culturelle.

Une journée de formation des médiateurs est prévue le 24 juin préalablement à l'ouverture de l'exposition.

Il est donc proposé de modifier la date de début des vacances, soit du 24 juin au 27 novembre 2022. Le reste de la délibération est inchangé : il est proposé de recruter 8 vacataires par mois pour un nombre d'heures maximales mensuelles par agent de 120 heures, pour exercer des fonctions de médiateur culturel et la rémunération des vacataires sera versée sur la base de 14,43 euros bruts de l'heure.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, valider les propositions de créations et de transformations d'emplois, et de modifications de vacations susmentionnées.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 31/05/2022.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY